

NG

le NOUVEAU
GENEVOIS

Numéro 10 - Janvier 2017

TEST POPULAIRE CRUCIAL LE 12 FÉVRIER POUR RIE III

Emploi, économie: un nouveau souffle

ÉDITO

Sous le signe de l'emploi

GRAND FORMAT

Votation fédérale du 12 février

VILLE DE GENÈVE

Budget: un échec annoncé

**MAGAZINE DU
PLR GENEVOIS**

AGENDA

Février

12 février 2017 Votation populaire

Mars

23 mars 2017 Assemblée des délégués à Lancy
Détails suivront sur plr-ge.ch!

*RIE III, la campagne bat son plein :
rejoignez-nous sur le terrain!*

28 janv. 2017 Stand à la rue du Marché 38 de 10h30 à 12h30

30 janv. 2017 Flyering Entente de 17h30 à 18h00, arrêt TPG de Rive en face de Mc Donald's

1^{er} févr. 2017 Flyering Entente de 17h30 à 18h00, arrêt TPG Bel-Air

3 févr. 2017 Flyering Entente de 17h30 à 18h00, place de l'Octroi à Carouge

Mai

18 mai 2017 Assemblée générale à Chêne-Bougeries
Détails suivront sur plr-ge.ch!

Sauf précision ci-dessus, retrouvez informations détaillées, ordres du jour et formulaires d'inscription à une seule adresse : plr-ge.ch!

4 févr. 2017 Stand à la plaine de Plainpalais, de 11h30 à 14h00

7 févr. 2017 Flyering Entente de 17h30 à 18h00, arrêt TPG Bel-Air

9 févr. 2017 Flyering Entente et distribution de croissants de 7h30 à 8h00, à l'arrêt TPG Mairie du Grand-Lancy

Inscriptions : celine.tais@plr-ge.ch

SOMMAIRE

Janvier 2017

P. 3 **ÉDITO** *Sous le signe de l'emploi*

P. 4-11 **GRAND FORMAT** *Votation du 12 février*

- *RIE III: la très bonne réponse de la Suisse à la pression internationale*
- *FORTA: la nécessité de mettre en place un fonds routier pérenne*
- *Naturalisation facilitée: la reconnaissance justifiée d'une intégration réussie*

P. 18-23 **ACTU COMMUNALE** *Budget municipal de la Ville: chronique d'un échec annoncé
Ville de Genève: et que vive l'apprentissage!*

P. 24-25 **OPINION** *Le monde tel qu'il est*

... et plus encore! Bonne lecture!

ÉDITO



Par Alexandre de Senarclens, président

SOUS LE SIGNE DE L'EMPLOI

Ce début d'année s'annonce éminemment politique, avec, vous l'aurez deviné, la campagne pour la troisième réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III). Où en est-on? La décision sur le volet fédéral tombera dans les urnes le 12 février prochain.

L'enjeu est de taille, dit-on. Dans les faits, c'est bien plus que cela. Cette réforme devait permettre à la Suisse d'abandonner les statuts fiscaux sous la pression européenne sans trop perdre de sa compétitivité. Le résultat est encore meilleur qu'on l'espérait: il offre à tous les niveaux de collectivités, de la Confédération aux communes, un outil au potentiel formidable pour non seulement préserver nos emplois, mais aussi, à terme, en créer de nouveaux.

Les sociétés multinationales spécialisées aiment la Suisse. Son cadre de vie. Son système de formation. Sa stabilité. Et sa politique fiscale. À une époque où des bureaux peinent à être loués, où le franc demeure fort et même si les incertitudes liées au vote du 9 février 2014 pourraient progressivement être levées, RIE III apporte ni plus ni moins qu'un nouveau souffle à la politique fiscale et économique de notre pays. Le PLR peut être fier de contribuer de manière décisive à l'aboutissement d'un projet de société qui favorise l'investissement et l'emploi à long terme dans notre pays.

Pour Genève, c'est bien simple: la réforme est vitale. Le texte fédéral offre aux cantons les leviers leur permettant de compenser autant que possible les pertes fiscales induites à court terme par l'unification du taux d'imposition, qui réduit pratiquement de moitié la facture des PME locales – une heureuse nouvelle. Avec la loi soumise aux électeurs, Genève bénéficierait par ailleurs directement d'une compensation de plus de 100 millions en raison du relèvement de la part des cantons au produit de l'impôt fédéral direct. En bref, les cantons peuvent être satisfaits de l'issue des travaux sur la scène nationale.

Après Yvan Zweifel, qui a présenté les détails de la réforme sur 12 pages dans l'édition d'octobre 2016 du Nouveau Genevois, Christian Lüscher revient dans ces colonnes sur ce qui constitue en définitive un excellent projet politique. Plus tard cette année, nous aurons bien entendu l'occasion de nous intéresser de près au volet cantonal de RIE III.

D'ici là, à nos bulletins, pour glisser dans l'urne un «oui» enthousiaste. Le PLR organise par ailleurs des distributions de flyers et de nombreux stands. Rejoignez-nous sur le terrain! Nous comptons sur vous!

RÉDACTION:

Le Nouveau Genevois est l'organe officiel du PLR Les Libéraux-Radicaux Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Emile-Jaques-Dalcroze
1205 Genève
info@plr-ge.ch
Tél. 022 818 42 42

ÉDITEUR RESPONSABLE:
PLR Genève

ABONNEMENT:

Abonnement (1 an): Fr. 60.-
Abonnement et adhésion au PLR: Fr. 100.-
Abonnement de soutien: Fr. 200.-
Paraît 9 fois par an

RÉDACTEUR EN CHEF:

Julien Marquis
julien.marquis@plr-ge.ch

CRÉATION ET RÉALISATION:
UNE (une.ch)

MARKETING & PUBLICITÉ:

Publi Annonces SA
Chemin de la Charpente 3
1219 Le Lignon
info@publi-annonces.ch

IMPRESSION:

Atar Roto Presse SA (atar.ch)
CP 565 - 1214 Vernier

CONCEPT COUVERTURE:
UNE (une.ch)

VOTATION FÉDÉRALE : SOMMAIRE

1. Loi fédérale sur l'amélioration des conditions fiscales en vue de renforcer la compétitivité du site entrepreneurial suisse (Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III) : OUI

L'essentiel en bref : C'est le projet de tous les superlatifs. Bonne surprise, le texte issu des travaux du parlement fédéral est meilleur encore qu'on avait pu l'espérer. Il réserve aux cantons suffisamment de liberté et prévoit une hausse de leur part au produit de l'impôt fédéral direct. Le volet fédéral, préalable à l'achèvement des travaux cantonaux, doit donc être approuvé. L'unification des taux d'imposition permettra ni plus ni moins que le maintien de centaines de milliers d'emplois en Suisse, une baisse d'impôts pour les PME locales et, à moyen terme, l'arrivée de nouvelles entreprises. Autrement dit, voilà une possibilité sans précédent de donner un nouveau souffle à l'économie suisse. Lire à ce sujet la contribution de Christian Lüscher, p. 6-7.

2. Arrêté fédéral sur la création d'un fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération : OUI

L'essentiel en bref : La route a besoin d'un fonds pour garantir un financement suffisant de manière durable. C'est en substance la raison principale de dire « oui » le 12 février. En effet, après le succès du FAIF pour le rail, c'est au tour du FORTA de passer l'épreuve de la votation populaire. A noter que la hausse du prix des carburants sera modérée et que le prix de la célèbre vignette est inchangé. Lire à ce sujet la contribution d'Hugues Hiltbold, p. 8-9.

3. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération : OUI

L'essentiel en bref : Modeste, ce projet de modification de la Constitution fédérale entend faciliter la naturalisation des petits-enfants des immigrés du *baby-boom*, en présumant leur bonne intégration en Suisse. La naturalisation ne sera toutefois pas automatique et la présomption pourra être renversée à la demande du canton ou de la commune. En bref, un signal positif pour ceux qui ont montré un attachement profond à notre sol. Lire à ce sujet la contribution de Benoît Genecand, p. 10-11.



RIE III : LA TRÈS BONNE RÉPONSE DE LA SUISSE À LA PRESSION INTERNATIONALE

Le Conseil fédéral a été sévèrement critiqué lorsque, sous la pression de la communauté internationale, il a décidé d'abandonner le secret bancaire sans négocier de contrepartie. Au moment de nous prononcer sur le volet fédéral de la réforme RIE III, Christian Lüscher, conseiller national et vice-président du PLR, montre comment cette fois-ci les autorités sont parvenues à faire d'un problème une opportunité.



Par Christian Lüscher

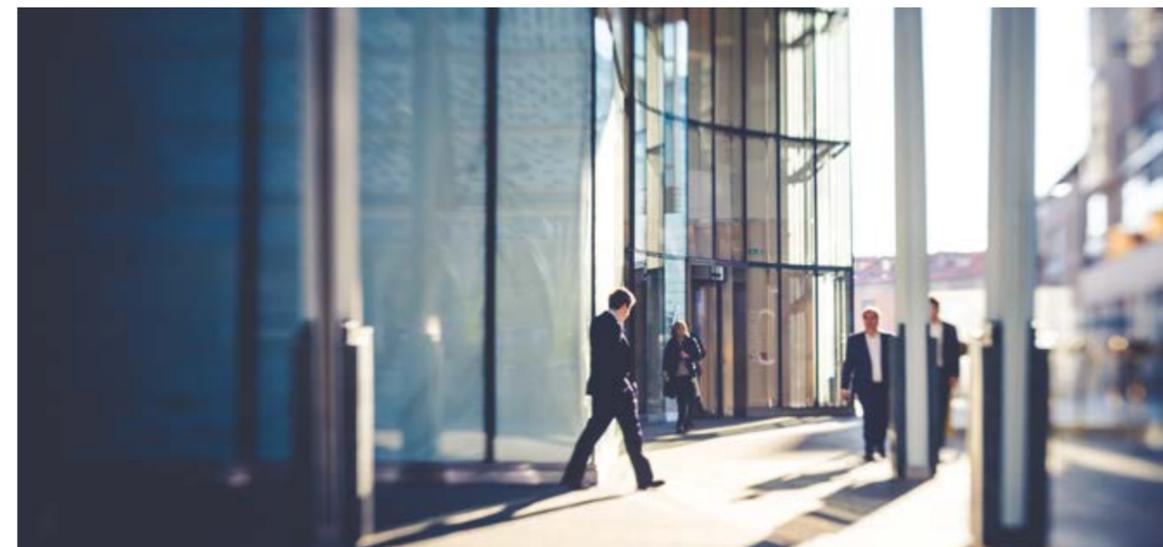
Visiblement, la leçon a été tirée. Contrainte d'abandonner le statut fiscal particulier des sociétés auxiliaires (en particulier les multinationales), qui permettait jusqu'ici de leur offrir une imposition privilégiée, la Suisse a plié de bonne grâce, puis elle a méthodiquement adopté les armes de ses adversaires et a construit un nouveau modèle fiscal dynamique, qui devrait assurer la prospérité de l'économie suisse et le (quasi) plein emploi pour le demi-siècle à venir.

Innovation fiscale

Bref rappel : en juillet 2014, la Suisse et l'Union européenne s'engagent à abandonner les statuts fiscaux privilégiés. A priori, c'est une mauvaise nouvelle pour notre pays. En effet, alors même qu'elles représentent moins de 7% des sociétés actives en Suisse (93% des entreprises sont des PME), elles paient la moitié des recettes de l'impôt fédéral direct, soit environ 5,3 milliards de francs. Et surtout, elles emploient plus de 150 000 personnes en Suisse, en général avec des salaires élevés, qui eux sont imposés «plein pot». Cela entraîne autant de recettes pour la Confédération, les cantons et les communes. Enfin, les 24 000 sociétés internationales sont une mine d'or pour les PME, car elles représentent une clientèle de choix.

Abandonner le statut fiscal impliquait de trouver une solution permettant de garantir que ces sociétés restent en Suisse sans bénéficier d'un traitement plus favorable que les PME, lourdement taxées, à tout le moins en Suisse romande. A Genève par exemple, le bénéfice des entreprises à statut spécial est imposé en moyenne à 11% alors que celui des entreprises locales l'est à 24%. Taxer les «multi» au taux suisse représenterait une hausse d'impôt de 110%, totalement dissuasive et annonciatrice de départs en masse, avec le désastre qui en résulterait d'une part pour les recettes fiscales (VD: 82% de l'impôt cantonal sur le bénéfice; NE 70% et GE 66%), d'autre part pour les dizaines, voire les centaines de milliers d'emplois qui sont précisément ceux de la classe moyenne que la gauche prétend défendre, alors qu'en réalité sa position dogmatique les met gravement en péril.

« La Suisse a construit un nouveau modèle fiscal, qui devrait assurer la prospérité de l'économie et le (quasi) plein emploi pour le demi-siècle à venir. »



Les autorités fédérales ont donc cherché et trouvé la bonne solution. Elles ont imposé le taux unique mais permis qu'il soit relativement bas, même s'il entraîne une hausse d'impôt pour les sociétés internationales. Au passage, on notera que les grandes gagnantes sont les entreprises locales : elles passeront (VD et GE) d'un taux d'imposition de plus de 20% à un taux de l'ordre de 13%. Parallèlement et pour garantir l'attrait de la place économique suisse, le législateur a mis à la disposition des cantons plusieurs outils de déduction dont nos voisins et concurrents ne se privent pas et qui sont internationalement admis, au nombre desquels la «patentbox» (allègement fiscal pour les revenus issus de la propriété intellectuelle), les incitations fiscales en matière de recherche et de développement, l'impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts (qui vise à permettre de ne pas défavoriser les sociétés fortement capitalisées) et l'atténuation de l'imposition du capital.

Des emplois pour la classe moyenne

Il ne faut pas se le cacher : en vision statique, cette réforme a un coût, estimé pour la seule Confédération à environ 1,3 milliard. Une grande partie de ce coût profite toutefois aux cantons, puisque le parlement a augmenté la part de l'IFD rétrocédée aux cantons de 17% à 21,2%, contre l'avis de la gauche qui s'est opposée à cette mesure pour des raisons incompréhensibles. Mais, comme l'a dit dans le *Blick* Eva Herzog (6 décembre 2016), ministre socialiste des finances de Bâle-Ville et favorable à la RIE III, «Christian Levrat n'a rien compris».

En fin de compte, le parlement fédéral a adopté une réforme essentielle à l'imposition des entreprises suisses. Elle garantit une fiscalité dynamique et concurrentielle, adaptée aux standards modernes. Elle garantit surtout que les entreprises multinationales resteront en Suisse et continueront à maintenir et créer des emplois qui profitent,

il faut le marteler inlassablement, à la classe moyenne. Certes, les «multi» vont payer plus d'impôts, mais la sécurité juridique issue de la réforme et la souplesse de notre droit du travail vont asseoir leur présence en Suisse, et certainement attirer de nouvelles entreprises qui créeront autant de nouveaux emplois. Les grandes gagnantes de la réforme sont les PME, dont l'imposition va substantiellement se réduire ; elles pourront profiter des incitations fiscales créées par RIE III pour investir leurs bénéfices dans leur outil de travail afin d'en assurer la pérennité. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les milieux économiques sont certains que les mesures incitatives et dynamiques découlant de RIE III rendront la réforme financièrement neutre, dès lors qu'il est probable que de nouvelles sociétés s'implanteront en Suisse grâce aux incitations à investir qu'offre cette nouvelle législation.

« Christian Levrat n'a rien compris. »

Eva Herzog, conseillère d'Etat bâloise (PS)

Plus d'entreprises, plus d'emplois, des recettes fiscales pérennisées, voilà la solution *win-win* adoptée par le parlement et plébiscitée par la conférence des directeurs cantonaux des finances. Pas par les socialistes, empêtrés dans leur brouillard dogmatique. Pour reprendre le mot de la conseillère d'Etat de gauche Eva Herzog, qui sait de quoi elle parle : les socialistes n'ont rien compris.

FORTA : LA NÉCESSITÉ DE METTRE EN PLACE UN FONDS ROUTIER PÉRENNE

Le peuple suisse devra choisir le 12 février prochain s'il entend mettre en place un fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération, plus communément appelé FORTA, sur le modèle du fonds ferroviaire FAIF. Hugues Hiltbold, conseiller national, explique pourquoi ce projet est important à long terme.



Par Hugues Hiltbold

Le fonds FORTA sera pérenne, illimité dans le temps et construit sur le même modèle que le fonds ferroviaire FAIF que les électeurs ont plébiscité le 9 février 2014. Il assurera le financement des routes nationales et les contributions de la Confédération aux projets de transports dans les agglomérations, et sera alimenté par des recettes à affectation obligatoire, à savoir des recettes existantes et des recettes à créer.

Chacun son fonds

FORTA intègre l'arrêté sur le réseau et reprend les 400 km de routes cantonales dans le réseau des routes nationales, à la suite du refus de l'augmentation de la vignette autoroutière en votation populaire.

Le financement de ce fonds routier est assuré sur la base des cinq volets suivants. Tout d'abord s'agissant de la taxe sur les carburants, 40% des produits sont reversés dans les caisses de la Confédération (contre 50% aujourd'hui), 50% sont reversés au financement spécial pour la circulation routière (FSCR; comme aujourd'hui) et 10% sont reversés au FORTA. C'est ce qu'on a appelé le compromis des 60/40.

Cinq piliers pour un bon compromis

Concernant la surtaxe sur les carburants, 34 centimes par litre seront affectés en totalité au FORTA (contre 30 centimes par litre aujourd'hui). Une augmentation de 4 centimes par litre a été nécessaire pour assurer à long terme les investissements routiers et l'entretien des infrastructures existantes, qui se traduira par une augmentation de 4 centimes du prix de

l'essence à la pompe pour le consommateur. Un compromis a été trouvé autour d'une hausse admissible du prix de l'essence à 4 centimes, entre ceux qui ne voulaient aucune hausse et ceux qui estimaient que 6 centimes étaient plus adaptés.

La vignette autoroutière restera quant à elle à 40 francs par an et par véhicule et son produit sera reversé en totalité au FORTA. Les recettes de l'impôt autos seront versées en totalité au FORTA, tout comme la taxe sur les véhicules électriques qui sera introduite en 2020. Enfin, la contribution des cantons s'élèvera à 60 millions et sera entièrement affectée au FORTA.

Par équité avec le fonds ferroviaire FAIF, les Chambres fédérales ont largement soutenu ce fonds routier FORTA, à l'exception de quelques oppositions et abstentions socialistes et vertes.

« La vignette autoroutière restera à 40 francs et son produit sera reversé en totalité au FORTA. »

Il faut donc voter «oui» le 12 février prochain, puisque ce projet garantira un financement durable et équilibré des transports, lequel est nécessaire pour garantir le développement et l'entretien du réseau routier suisse.

Il est en effet indispensable à l'élimination progressive des goulets d'étranglement et la suppression des bouchons sur les autoroutes, au délestage du trafic routier dans les villes, au renforcement des régions périphériques et de montagne et à l'amélioration globale du réseau des transports et de la mobilité dans notre pays, au bénéfice des particuliers comme des entreprises.

Schweizer Pass
Passeport suisse
Passaporto svizzero
passaport svizzer
Swiss passport



NATURALISATION FACILITÉE : LA RECONNAISSANCE JUSTIFIÉE D'UNE INTÉGRATION RÉUSSIE

*Le peuple et les cantons sont amenés à se prononcer sur un projet visant la naturalisation facilitée des étrangers dits « de la 3^e génération ». Modification constitutionnelle oblige.
Benoit Genecand, conseiller national, explique pourquoi le PLR dit oui.*



Par Benoit Genecand

La naturalisation facilitée, qu'est-ce que c'est ? Ce projet vise les jeunes (étrangers) de la « 3^e génération ». En clair, leurs grands-parents sont venus en Suisse, il y a 50 à 60 ans. Ils se sont intégrés, ont travaillé, ont fondé une famille. Ces enfants sont restés en Suisse, ont poursuivi l'intégration, ont travaillé et eu à leur tour des enfants. Ce sont uniquement ces enfants, petits-enfants d'immigrés, dont on parle ici.

Petits-enfants d'immigrés

Naturalisation facilitée ne veut pas dire naturalisation automatique. Ce n'est pas le « droit du sol ». Les Suisses n'en

veulent pas. Il se sont prononcés trois fois contre des projets prévoyant des facilités en matière de naturalisation pour les jeunes étrangers. La dernière fois en 2004.

Le jeune devra formuler une demande et se soumettre au processus de naturalisation. Ce qui change ? On le dispensera de l'obligation d'apporter la preuve de son intégration. Celle-ci sera présumée, cette présomption pouvant être renversée sur demande de la commune ou du canton. La requête devra être déposée avant l'âge de 25 ans pour que les candidats ne puissent pas échapper à leurs obligations militaires. On le voit, il ne s'agit pas d'une dévalorisation de la nationalité.

C'est bien plutôt un geste symbolique. Un geste qui ne révolutionne pas notre système basé sur le droit du sang : nous donnons un signal d'accueil aux « enfants-des-enfants des immigrés-du-baby-boom ».

Pas d'automatisme

Toute population autochtone, toute nation est faite de mélanges. A un moment ou à un autre, tout le monde « vient d'ailleurs ». L'effet de ce brassage peut être déterminant. Genève en est le témoignage vivant. A fin septembre 2016, la Suisse comptait 8 391 973 d'habitants dont 2 082 952 d'étrangers, un quart de la population totale. Parmi ces étrangers, 700 000 remplissent les conditions pour la naturalisation et ne font pas le pas. Pourquoi ? Difficile à dire.

On voit toutefois à Genève que la politique d'information intelligente menée par Pierre Maudet augmente sensiblement les naturalisations, tandis que son action a aussi amélioré sensiblement l'efficacité du traitement des demandes. Le magistrat PLR est d'ailleurs acquis à cette réforme fédérale : « Faciliter la naturalisation des jeunes étrangers issus de grands-parents immigrés, c'est confirmer que la Suisse est un pays où droits et devoirs vont de pair, comme liberté et responsabilité ; c'est le meilleur moyen d'intégrer sans transiger sur nos valeurs », explique-t-il.

Un passeport et des valeurs

En théorie, la modification proposée facilitera la vie d'environ 100 000 jeunes en Suisse. Seule une petite partie d'entre eux feront néanmoins usage de cette possibilité. La vitesse de l'accueil peut être variable. Dans ce domaine, comme dans d'autres, les Suisses sont prudents et patients. Cela dit, la troisième génération paraît un bon moment pour donner un signe d'ouverture, reconnaissance de l'apport des migrants à la richesse sociale de notre pays.

« Ce geste symbolique donne un signal d'accueil aux « enfants des enfants des immigrés du baby-boom ». »

Le PLR, en proposant de voter oui, se place entre deux fantasmes sur la nationalité. D'un côté, les partisans d'un peuple sans mélange qui font du droit du sang un usage quasi mythologique. De l'autre, les chantres d'un monde sans frontières qui dévaluent le côté structurant des nationalités. Oui, la nationalité se mérite. Elle ne doit être ni galvaudée ni rabaissée. Non, la Suisse ne se grandit pas quand elle renforce et durcit continuellement les critères pour obtenir le passeport à croix blanche.

Venir travailler, payer des impôts, faire du sport, participer à la vie sociale, élever ses enfants qui eux-mêmes y élèvent les leurs, c'est clairement montrer un attachement profond à ce sol et à ces traditions. Un attachement amplement suffisant pour que l'on présume l'intégration. Un attachement suffisant pour approuver cette modeste et symbolique proposition.



RÉGIE TOURNIER
tournier.ch

Location – Vente

Toutes opérations immobilières

Régie Tournier
4, cours de Rive
1204 Genève

T +41(0)22 318 30 70
F +41(0)22 318 30 89
E regie@tournier.ch

PROJETS PLR PENDANTS DEVANT LE GRAND CONSEIL



Par Mohamed Atiek

Chaque mois, le NG vous propose un panorama (presque) exhaustif des projets PLR encore pendants devant le Grand Conseil. Les **nouveaux** projets apparaissent **en couleur**. Nous ne manquerons pas, dans ces colonnes, de vous tenir informés des suites données à ces différents textes. Retrouvez-les aussi, de même que les projets déjà adoptés et le programme complet du parti, sur plr-ge.ch.

Focus sur...

... la motion 2356, qui fait suite à l'acceptation le 5 juin 2016 en votation populaire de l'initiative du PLR «Où à la grande traversée du lac». Le même jour, la loi «pour une mobilité cohérente et équilibrée» était aussi acceptée. Pour mettre en œuvre aussi rapidement que possible les nouvelles infrastructures de transports indispensables pour Genève, le groupe PLR demande que le plan directeur cantonal 2030 soit mis à jour pour confirmer la volonté populaire de développer les transports d'une manière équilibrée. Ainsi, il est demandé que le plan directeur 2030 réaffirme la nécessité de la traversée du lac. De plus, le groupe PLR demande que les autorités genevoises s'engagent auprès des autorités fédérales pour que l'élargissement du contournement autoroutier ne souffre aucun retard. Enfin, la Confédération a exigé la réalisation d'études sur la traversée du lac : le PLR demande que celles-ci soient menées à terme sans délai. Il est aujourd'hui clair que les Genevoises et les Genevois souhaitent une mobilité basée sur la complémentarité, qui prend en compte tous les modes de transport, tout en refusant de prioriser un mode au détriment des autres.



• PL 12023 : « Pour limiter les zones réservées »

En bref : les zones réservées donnent la possibilité au Conseil d'Etat de faire adopter des modifications de zones, à titre provisoire et pour une durée de cinq ans au plus, sur un périmètre déterminé. Ce projet de loi permet de définir plus strictement les conditions de détermination de ces zones réservées dans le but d'éviter des abus qui auraient pour conséquences le blocage de toute construction sur des terrains privés notamment.

• PL 11735 : « Pour accélérer la construction de logements »

En bref : afin de décourager les recours abusifs contre les constructions, les émoluments doivent être augmentés et la partie qui obtient gain de cause doit pouvoir demander des dommages-intérêts pour couvrir le dommage qu'elle a subi du fait de la procédure.

• PL 11462 : « Pour permettre d'accéder à la propriété de son logement »

En bref : le projet consiste en un toilettage de la loi sur l'aide à la propriété individuelle pour insuffler une nouvelle dynamique de promotion des aides prévues par la loi plutôt que de décourager les propriétaires qui les sollicitent.

• PL 11400 : « Pour favoriser la réalisation de logements »

En bref : pour inciter les communes à construire des logements d'utilité

publique, le projet vise à affecter une partie du fonds LUP cantonal de 35 millions/an à la réalisation des équipements publics, jusqu'ici à la seule charge des communes, ce qui s'avère souvent source de blocages. Ce mécanisme s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle constitution.

• PL 11175 : « Pour l'aménagement d'un nouveau quartier urbain de qualité sur le site de la Pointe de la Jonction (600 logements au cœur de Genève!) »

En bref : construisons au-dessus du dépôt TPG, dans un cadre exceptionnel, au cœur de la ville, proche de toutes commodités! Un projet similaire a été réalisé à Zurich.

• M 2325 : « Pour la réalisation de quartiers et de logements de qualité »

En bref : il est urgent de créer de nouveaux logements afin de remédier à la pénurie de logement! Le plan directeur cantonal et les divers instruments de planification identifient certains périmètres voués à être densifiés. Afin de raccourcir les procédures et de limiter l'atteinte aux droits des propriétaires, il est demandé d'étudier un déclassement en zone ordinaire, au lieu de la zone de développement usuellement utilisée, pour un périmètre défini de la commune d'Onex.



• M 2296 : « Pour des mesures permettant d'améliorer la propreté publique à Genève mise à mal par l'incivilité croissante »

En bref : la dégradation de l'espace public à Genève par le dépôt de déchets en tout genre va en augmentant ces dernières années. Cette motion demande que le

plan « propreté » soit réactualisé, qu'une signalétique annonçant les contraventions encourues soit mise en place et que les APM soient davantage impliqués.

• M 2243 : « Pour une harmonisation au sein du « Grand Etat » des pratiques relatives aux interventions des sapeurs-pompiers volontaires »

En bref : certains établissements permettent les interventions sur un sinistre sans retenue sur le salaire, d'autres pas. Les députés demandent que les pratiques soient harmonisées en vue d'éviter que des pompiers-volontaires ne perdent leurs heures : il en va de la pérennité de ce système, particulièrement efficient.



• PL 11855 : « Mesure d'urgence en faveur de la CPEG »

En bref : Les rentes versées par la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) sont trop élevées en comparaison des cotisations perçues. Ainsi, 75 millions de francs ont été puisés dans les réserves en 2015, alors que le taux de couverture de la caisse est censé augmenter pour répondre aux exigences fédérales. Face à cette situation catastrophique, le groupe PLR propose d'augmenter d'un pourcent le taux de cotisation, avec une prise en charge paritaire entre l'Etat et l'employé. Cette mesure d'urgence vise à limiter l'hémorragie, en attendant des réformes en profondeur.

• PL 11594 : « Autonomie en faveur des établissements publics médicaux et des hautes écoles »

En bref : les HUG, l'Université et les hautes écoles doivent pouvoir fixer librement la rémunération de leur personnel.

• PL 11548 : « Caisse de pension de l'Etat : prise en charge paritaire de la cotisation »

En bref : de l'avis des députés, cumulée aux autres avantages de la fonction publique, la prise en charge de la cotisation LPP à hauteur de 2/3 crée un déséquilibre difficilement justifiable avec le secteur privé et un trop lourd fardeau pour le contribuable.

• PL 11471 : « Attribution de la moitié du bénéfice des SIG à leurs propriétaires, l'Etat et les communes »

En bref : l'aéroport et les autres établissements publics sont tenus de par la loi ou leur contrat de prestations de restituer une partie de leur bénéfice à l'Etat. Il s'agit de créer la base légale nécessaire concernant les SIG, en prévoyant une répartition calquée sur la part du capital détenu par les différents propriétaires (55% pour l'Etat, 30% pour la Ville, 15% pour les autres communes).

• PL 11177 : « Suppression des doublons entre canton et communes : appliquons sans tarder la nouvelle constitution! »

En bref : la réforme de la répartition des tâches est l'une des priorités de la législature, comme l'a confirmé François Longchamp. Déposé au printemps 2013 déjà, le projet demande le dépôt d'un premier train de mesures dans les deux ans.

• PL 10949 : « Recours à la grève et service minimum »

En bref : sans toucher au droit de grève, le texte consiste simplement à créer la base légale suffisante, comme dans les autres cantons, pour imposer un service minimum dans les services vitaux en cas de conflit social, afin d'assurer des prestations de qualité et en tout temps à la population. La dernière grève aux HUG a donné lieu à un non-respect inacceptable du service minimum, ayant causé des retards dans des analyses.



• PL 11716 : « Ouverture du samedi »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir le samedi jusqu'à 19h, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et de faire face à la concurrence française.

• PL 11715 : « Ouverture du dimanche »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir quatre dimanches par année, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et des touristes et de faire face à la concurrence française.

• PL 11427 : « Ouverture des magasins le 31 décembre – conditions et compensations »

En bref : le but du projet consiste à garantir l'ouverture le 31 décembre, pour prévenir tout problème à l'échéance de la CCT signée à l'automne 2013.



• PL 11491 : « Imposition communale au lieu de domicile »

En bref : une réforme majeure pour deux progrès concrets : des impôts communaux, enfin pleinement démocratiques et un soutien aux communes qui construisent des logements.

• PL 8640 : « Aménagement de la taxe professionnelle communale »

En bref : il faut cesser de taxer inutilement le travail, et réduire progressivement la taxe professionnelle communale.

• M 2260 : « Péréquation intercantonale pour une meilleure prise en compte des villes centres! »

En bref : l'Assemblée fédérale traite (février 2015) de deux initiatives cantonales issues de cantons contributeurs à la péréquation financière intercantonale (RPT). Les députés PLR proposent que Genève suive ce mouvement et dépose également une telle initiative. Les critères utilisés par la RPT ne sont plus adaptés aux réalités d'aujourd'hui et, en particulier, les charges des villes centres ne sont pas assez prises en considération.



• PL 12018 : « Pour un contournement routier du village de Soral »

En bref : Ce projet de loi fait suite à une pétition de 1051 signatures demandant principalement la réalisation d'une route d'évitement du village de Soral qui connaît un trafic de transit important. Un crédit d'étude est donc demandé par le PLR.

• **M 2356: «Pour un développement équilibré des transports dans le cadre du plan directeur cantonal 2030»**

En bref: Pour mettre en œuvre aussi rapidement que possible les nouvelles infrastructures de transports indispensables pour Genève, le groupe PLR demande que le plan directeur cantonal 2030 soit mis à jour pour confirmer la volonté populaire de développer les transports d'une manière équilibrée. Ainsi, il est demandé que le plan directeur 2030 réaffirme la nécessité de la traversée du lac. De plus, le groupe PLR demande que les autorités genevoises s'engagent auprès des autorités fédérales pour que l'élargissement du contournement autoroutier ne souffre aucun retard. Enfin, la Confédération a exigé la réalisation d'études sur la traversée du lac: le PLR demande que celles-ci soient menées à terme sans délai.

• PL 11589: «Ouvrant un crédit d'étude de 300'000 F pour la réalisation du contournement routier du village de Chancy»

En bref: il s'agit de lancer une étude de faisabilité de l'évitement du village de Chancy par un contournement routier, cas échéant en tranchée couverte.

• PL 11581: «TPG: garantir un service minimum à la population»

En bref: un service minimum doit être assuré en cas de grève du personnel des TPG. Des sanctions doivent être prévues en cas de violation de cette obligation.

• PL 11547: «TPG: augmentation modérée du maximum des activités en sous-traitance»

En bref: la sous-traitance de certaines lignes est actuellement plafonnée à 10% du total des charges; le projet entend passer à 20%, pour permettre aux TPG d'évoluer dans un cadre moins contraignant.

• M 2199: «Pour un renforcement de la maintenance du matériel roulant à Genève»

En bref: un centre de maintenance, pôle d'excellence et de formation professionnelle, existe à Cornavin, de sorte qu'il est inutile d'investir en France – ni

ailleurs à Genève – dans la construction d'un autre centre.



• **M 2354: «Pour un accès approprié à la polyclinique d'ophtalmologie des HUG»**

En bref: Le groupe PLR demande que soit mis en place aux abords de la polyclinique des cases de stationnement pour les patients ou au moins des cases de stationnement pour les urgences ainsi que des places exclusivement réservées aux handicapés.

• M 2348: «Hausse des primes d'assurance-maladie: défendons les Genevois!»

En bref: une nouvelle loi fédérale sur la surveillance de l'assurance-maladie est entrée en vigueur début 2016 et offre dorénavant au canton la possibilité d'obtenir des informations auprès des assureurs et de l'Office fédéral de la santé publique, ainsi que de prendre position sur l'évaluation des coûts pour le canton, avant l'approbation des tarifs par la Confédération. Le groupe PLR demande donc au Conseil d'Etat d'utiliser tous les moyens légaux à sa disposition, en particulier ceux mis en place par la nouvelle loi, afin de défendre au mieux les intérêts des assurés genevois et de limiter les hausses des primes annuelles.

• M 2326: «Pour étudier les conditions de mise en œuvre d'un programme cantonal de dépistage organisé du cancer colorectal»

En bref: tous les ans, en Suisse, près de 4000 personnes apprennent qu'elles sont atteintes de cancer du côlon, et environ 1600 personnes en meurent. Certains examens permettent un dépistage précoce, avec un impact essentiel sur les chances de guérison. Un programme de dépistage permet ainsi de réduire de 25 à 50% le nombre de décès. Cette motion demande d'étudier la mise en place d'un tel programme dans le canton.

• M 2323: «Pour la concentration de la médecine universitaire hautement spécialisée et la répartition de services de médecine générale, de réadaptation et de psychiatrie dans le canton de Genève»

En bref: cette motion vise à soutenir dans la durée, d'une part, une offre de soins médicaux de base et spécialisés de qualité à l'ensemble de la population et, d'autre part, le développement scientifique, l'innovation et la médecine hautement spécialisée au niveau le plus élevé. Dans ce but, elle demande une nouvelle organisation des HUG, afin de regrouper les activités universitaires sur le site Cluse Roseraie et de répartir les activités non universitaires sur les autres sites, tels l'hôpital des Trois-Chêne, Beau-Séjour, Bellerive, Joli-Mont, Loëx et Montana, ainsi que Belle-Idée.

• M 2241: «Libre choix de l'hôpital: garantir l'égalité de traitement entre cliniques privées et HUG»

En bref: Mauro Poggia souhaite privilégier la division privée de l'hôpital au détriment des cliniques, en restreignant l'accès des patients au bénéfice d'une simple assurance de base. Une démarche contraire à l'esprit de la révision de la LAMal.

• M 2234: «Pour un concordat intercantonal sur la mise en réseau des structures hospitalières de Suisse occidentale»

En bref: cette motion a pour but d'entamer des discussions en vue d'améliorer la planification hospitalière par une meilleure répartition de l'offre médicale, assurant une couverture sanitaire idéale pour l'ensemble de la population de Suisse occidentale.



• **M 2359: «Pas de compensation forestière au détriment des terres agricoles»**

En bref: Aujourd'hui à Genève, le défrichement d'un terrain se fait à des conditions très strictes spécialement quand il s'agit de défricher des terrains sur lesquels la forêt a progressé. La loi exige des compensations qui se font souvent, à défaut d'alternatives, en zone agricole. Sachant que la forêt progresse et que les surfaces agricoles diminuent, le groupe PLR demande que les zones agricoles soient préservées des compensations forestières.



Cohésion sociale,
famille et génération

- R 766 : « Reconnaissance et encouragement du bénévolat : pour une exonération fiscale des indemnités de bénévoles »

En bref : pour soutenir le bénévolat, il est proposé d'exonérer d'impôts les petites indemnités parfois versées, dans la mesure où elles peuvent, pour certains couples par exemple, suffire à provoquer le passage à un taux supérieur d'imposition.



Ecole
et formation

- PL 12019 : « Maturité professionnelle santé-social »

En bref : Le PLR souhaite élargir la palette de formations offerte par l'ECG, qui permettrait aux étudiants d'obtenir également un CFC de type ASE (par exemple) en 3 ans, puis une maturité professionnelle santé-social avec une année de formation supplémentaire, de manière à faciliter l'accès au marché du travail.

- M 2357 : « Facilitons les maturités professionnelles en formation duale »

En bref : Afin d'éviter que les détenteurs et détentrices de CFC souhaitant améliorer leur formation ne soient découragés par les conditions d'admission en maturité professionnelle, relativement strictes à Genève, le groupe PLR demande que le département de l'instruction publique assouplisse les conditions d'entrée en maturité professionnelle.

- M 2355 : « La Cité des Métiers et la première année du collège de Genève »

En bref : Depuis 2015, les élèves ne sont plus tenus de s'y rendre. Or, force est de constater que la première année du collège est une année d'orientation, notamment vu le taux élevé d'échec durant cette année, si bien qu'afin d'améliorer l'accès à l'information sur les

métiers ainsi que les formations possibles dans le but d'assurer à tous les élèves du canton une formation qui corresponde à leurs compétences, il convient que les élèves de première année du collège de Genève visitent la Cité des Métiers.

- M 2355 : « La Cité des Métiers et la première année du collège de Genève »

En bref : Depuis 2015, les élèves ne sont plus tenus de s'y rendre. Or, force est de constater que la première année du collège est une année d'orientation, notamment vu le taux élevé d'échec durant cette année, si bien qu'afin d'améliorer l'accès à l'information sur les métiers ainsi que les formations possibles dans le but d'assurer à tous les élèves du canton une formation qui corresponde à leurs compétences, il convient que les élèves de première année du collège de Genève visitent la Cité des Métiers.

- PL 11961 : « Pour une meilleure orientation professionnelle »

En bref : malgré la réforme du Cycle d'orientation, qui avait notamment pour objectif d'améliorer l'orientation professionnelle des élèves, des lacunes importantes subsistent. Au vu de l'importance d'une information de qualité, le PLR demande que l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) soit chargé directement de dispenser les cours de préparation au choix scolaire et professionnel dans les classes, à la place des enseignants comme c'est le cas actuellement.

- PL 11926 : « Formation des enseignants du primaire en 3 ans »

En bref : les enseignants genevois sont les seuls de Suisse à devoir suivre une formation de quatre ans. De plus, cette formation trop longue est également insuffisamment orientée vers la pratique. Malgré l'acceptation d'une motion PLR demandant déjà de réduire cette formation à 3 ans, la Conseillère d'Etat en charge du DIP s'y refuse. Ainsi, le groupe confirme sa demande, cette fois, sous la forme d'un projet de loi.

- M 2306 : « Valoriser la voie de la formation professionnelle duale par une information et orientation effective au CO et alléger les conditions en matière pédagogique pour les entreprises formatrices »

En bref : malgré l'importance de la formation professionnelle, une faible proportion d'entreprises forme des apprentis, ce qui accentue le manque de places d'apprentissage. Les conditions imposées aux entreprises formatrices en matière de pédagogie sont fixées par le droit fédéral. Cette motion demande, d'une part, au canton de proposer à la Confédération un allègement des exigences et, dans l'intervalle, de faciliter au maximum la formation pédagogique. D'autre part, une meilleure valorisation de la formation professionnelle est demandée au cycle d'orientation.

- M 2305 : « En faveur d'une formation des maîtres crédible à Genève »

En bref : suite au rapport accablant sur l'IUFE, l'actuel institut de formation des maîtres, délivré en novembre 2015 par la Cour des comptes, une étude fouillée sur les alternatives à cet institut universitaire est nécessaire et doit être conduite par un organisme extérieur au canton. Dans l'attente d'une solution réfléchie, l'IUFE doit rester fermé.

- M 2218 : « Développons le partenariat public-privé en faveur des bâtiments des hautes écoles genevoises »

En bref : la motion invite à favoriser ce mode de financement, notamment par la création d'un fonds spécial alimenté par des contributions volontaires, et à étudier l'opportunité d'un relèvement du plafond de la déductibilité de ce type de dons.



BUDGET MUNICIPAL DE LA VILLE : CHRONIQUE D'UN ÉCHEC ANNONCÉ

Suite au renvoi du projet de budget 2017 en commission des finances, avec pour conséquence que la Ville de Genève devra fonctionner durant un temps indéterminé sur la base des « douzièmes provisionnels », Simon Brandt, président de l'association PLR, rappelle les éléments suivants. Et répond à ceux qui refusent d'assumer leur part de responsabilité plutôt que de reconnaître la faillite de leur politique.



Par Simon Brandt

En avril 2016, la majorité de droite élargie (PLR-PDC-UDC-MCG) du Conseil municipal votait un projet de délibération (PRD-120) demandant que le projet de budget 2017 soit excédentaire de 15 millions et que les investissements soient autofinancés à hauteur de 75%. Demande que le Conseil administratif a refusé d'appliquer malgré un vote clair.

Au mois de juillet 2016, l'Entente (PLR-PDC) comme la Nouvelle Force (UDC-MCG) confirmaient cette demande, via un courrier envoyé au Conseil administratif, tout en proposant un certain nombre d'économies. L'exécutif, par la voix de la magistrate en charge des finances Sandrine Salerno, a refusé d'y donner suite. Ainsi que de procéder à la moindre discussion pour construire un budget acceptable. Il était ainsi clair, lors du renvoi du budget 2017 en commission, que le Conseil administratif ne disposait d'aucune majorité pour faire adopter son projet de budget en l'état. Et alors que nous aurions pu penser que l'analyse en commission permettrait à l'exécutif de construire une majorité, ce dernier a joué avec le feu constamment par son refus de dialoguer avec les partis de la droite élargie.

Sandrine Salerno fait la sourde oreille

En effet, suite au double refus du budget 2017, tant dans les commissions spécialisées qu'à celle des finances, on aurait légitimement pu attendre que le Conseil administratif constate que son projet de budget était en danger et cherche à négocier un compromis. Du moins, s'il était un minimum responsable. En effet, lorsqu'un exécutif n'a a priori pas de majorité en commission, on serait en droit d'attendre de sa part qu'il cherche à en construire une. Le Conseil administratif, sa magistrate en charge des finances en tête, s'est pourtant muré dans le silence plutôt que de tenter de construire un budget acceptable par une majorité du Conseil municipal.

Nous avons espéré jusqu'au dernier moment un signal du Conseil administratif, afin de construire un budget acceptable pour tout le monde, mais nous n'avons pas eu d'autre choix que d'effectuer ce travail à la place de l'exécutif via le dépôt d'amendements le jour du vote final. Nous ne pouvons ainsi que regretter l'irresponsabilité du Conseil administratif, qui n'a pris aucune mesure pour tenter de sauver son budget. Nous avons pourtant clairement annoncé la couleur, dès le mois d'avril 2016, et laissé la porte ouverte à une négociation jusqu'au bout en évitant de proposer des amendements pendant les travaux de commission.

Les armes du PLR ? Travail et dialogue

Durant la période d'analyse budgétaire, le groupe municipal PLR est celui qui a le plus travaillé sur le projet de budget 2017. Les conseillers municipaux PLR ont ainsi pris la responsabilité du rapport général sur le budget 2017, et de quatre des cinq rapports de commissions spécialisées. C'est donc en toute connaissance de cause que nous avons refusé de voter le budget 2017 et décidé en fin de compte de le renvoyer en commission après la découverte d'éléments plus que problématiques sur ce projet de budget.

Saviez-vous que le budget municipal 2017 proposé par le Conseil administratif reprend un certain nombre des propositions d'économies votées par le Conseil municipal mais qui ont été refusées lors des votations populaires de juin 2016 (groupes 31) ? Outre le non-respect de la volonté populaire, on est surtout en droit de se questionner sur les raisons qui font que ce qui était impossible à accepter hier l'est brusquement devenu aujourd'hui. En effet, l'exécutif et les partis de gauche affirmaient à l'époque que de telles économies empêcheraient l'administration de fonctionner. Une raison de plus pour ne pas croire le Conseil administratif lorsqu'il dit qu'il est impossible de poursuivre les économies.

« Il ne s'agit pas d'un conflit gauche-droite, mais d'un problème institutionnel caractérisé par le mépris affiché de l'exécutif pour le municipal. »

Boni trompeur

Aujourd'hui, avec un boni de 260 000 francs, il apparaît clairement que le budget n'est équilibré qu'en apparence. Entre la vente de l'immeuble du 12, rue des Alpes qui va engendrer une perte de 1,4 millions, ou encore la prise en compte de recettes fictives pour plusieurs millions dans le projet de budget municipal, nous pouvons légitimement affirmer que le budget est déficitaire dans les faits et donc absolument inacceptable. Il aurait pourtant simplement suffi que le Conseil administratif renonce à continuer d'augmenter à tout va les dépenses sur cet exercice pour trouver un budget acceptable à nos yeux. Car s'il est légitime de répondre aux besoins de la population via la dépense publique, il ne l'est pas de le faire en creusant la dette, qui va augmenter de près de 45 millions en 2017.





Ces raisons ont ainsi amené le PLR de la Ville de Genève à renvoyer le budget en commission pour faire la lumière sur ces différents éléments, mais aussi pour montrer au Conseil administratif que le temps où le Conseil municipal était une simple chambre d'enregistrement est maintenant révolu. Il convient à ce sujet de souligner qu'il ne s'agit pas ici d'un conflit gauche-droite – en témoigne le vote en faveur du renvoi du budget en commission qui regroupait cinq des sept partis représentés au délibératif – mais bien d'un problème institutionnel caractérisé par le mépris affiché de l'exécutif pour le municipal.

Cette absence totale de remise en question est irresponsable. Nous pensions pourtant que le refus du budget, tant en commissions spécialisées qu'à celle des finances, amènerait le Conseil administratif, sa magistrate en charge des finances en tête, à un peu plus de circonspection et, qui sait, à quelques discussions. Est-ce à ce point impossible pour une magistrate socialiste de comprendre que la majorité du délibératif n'est plus à ses ordres ? Il semble que ce soit le cas au vu de ces récentes déclarations.

Dépenser plus pour dépenser plus

Alors que nous nous sommes ouverts au compromis et à la négociation, nous ne pouvons que regretter la posture – pour reprendre les termes utilisés – qu'est la sienne, soit le refus de toute discussion sur les objectifs d'une majorité du Conseil municipal. Lesquelles furent explicitées, dès avril 2016 notamment, avec le vote du PRD-120, ainsi que cet été via l'envoi d'un courrier au Conseil administratif. Avec comme résultat une fin de non-recevoir de la conseillère administrative qui ne semble toujours pas comprendre qu'il existe d'autres visions de la société en dehors du socialisme et de l'augmentation des dépenses.

Pour toutes ces raisons, le PLR Ville de Genève pose la question de la mise en place d'une délégation du Conseil administratif (composée de trois magistrats issus de partis différents) afin de pouvoir discuter et construire un budget sereinement à l'avenir. Car si nous sommes prêts à prendre nos responsabilités pour doter la Ville d'un budget, et à faire les compromis nécessaires, nous ne pouvons que regretter que le Conseil administratif se refuse à faire de même. Il est donc à espérer que les douzièmes provisionnels auxquels est aujourd'hui confrontée la Ville de Genève inciteront l'exécutif et Sandrine Salerno à un peu plus de considération pour le Conseil municipal et sa nouvelle majorité, seule possibilité pour arriver à un débat apaisé et trouver les solutions nécessaires pour notre Ville et ses habitants.

VILLE DE GENÈVE : ET QUE VIVE L'APPRENTISSAGE !

Le PLR a proposé qu'une partie du fonds communal soit affecté au soutien aux entreprises formatrices par leurs pairs. Natacha Buffet-Desfayes, enseignante et conseillère municipale, explique pourquoi il est essentiel d'impliquer les entreprises dans l'effort d'accompagnement.



Par Natacha Buffet-Desfayes

Le système de formation professionnelle en apprentissage est un système que le monde nous envie. Les candidats à la présidentielle française en font l'éloge et y voient, sans nul doute à très juste titre, le meilleur moyen de diminuer au plus vite et drastiquement le chômage des jeunes. Même la Chine s'y penche très sérieusement.

Ce bijou qui fait notre succès

L'apprentissage est un modèle pour l'extérieur. Il est aussi et surtout l'une des clés du succès de la Suisse et un bijou à choyer sans réserve. Les cantons romands sont cependant les moins bien lotis en termes de nombre de places d'apprentissage offertes aux jeunes.

« Les entreprises qui ont de l'expérience dans la formation des apprentis doivent pouvoir épauler les nouvelles entreprises formatrices exerçant dans le même domaine d'activité. »

Nombreuses sont toutefois, depuis quelques années, les réflexions et démarches politiques visant à favoriser la création de nouvelles places d'apprentissage et c'est tant mieux. Le fonds d'apprentissage de la Ville de Genève, en finançant la création de nouvelles places d'apprentissage et le coaching par l'OFPC à l'attention des entreprises situées sur le territoire de la Ville de Genève, s'inscrit dans ce contexte.

Cependant, ce fonds oublie l'essentiel : il oublie que les entreprises privées, par le biais des associations professionnelles, doivent être impliquées dans cette démarche de formation des apprentis.

Accompagner les entreprises par des entreprises

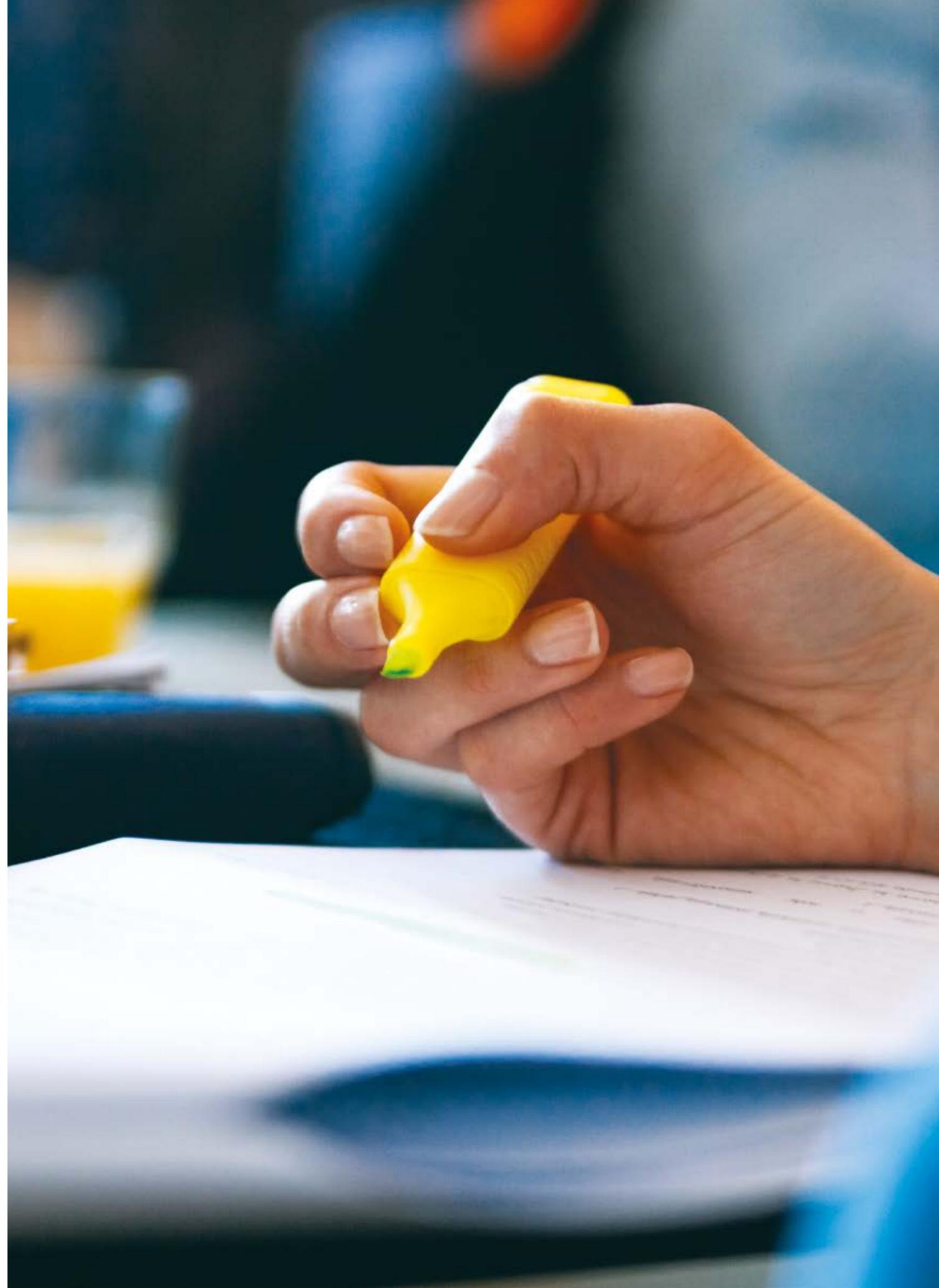
Il est, en effet, absolument nécessaire que des entreprises qui ont déjà de l'expérience dans la formation des apprentis puissent épauler les nouvelles entreprises formatrices exerçant dans le même domaine d'activité qu'elles, car chaque domaine d'activité obéit à ses propres spécificités.

Les mondes ne sont pas les mêmes, les codes et les attentes non plus et c'est la raison pour laquelle le « coaching » proposé aux nouvelles entreprises formatrices ne doit surtout pas se limiter à des conseils généralistes dispensés par l'Etat. Il doit aussi pouvoir être spécialisé et ciblé selon le domaine d'activité de l'entreprise qui engage des apprentis et qui manque encore d'expérience en la matière.

Financement existant

La proposition du PLR est donc la suivante : il faut consacrer une partie du fonds d'apprentissage de la Ville de Genève, déjà existant, aux associations professionnelles afin que les entreprises qui en font la demande puissent être épaulées, par leurs pairs, dans la formation de leurs apprentis.

Le PLR croit en la formation professionnelle. Il croit en les PME et en le succès de la formation par des pairs dans le domaine de la formation des apprentis. Il se battra donc pour que tout soit mis en œuvre pour promouvoir, mais aussi et surtout pour pérenniser l'apprentissage à Genève. Cela ne pourra se faire sans l'implication directe et rapide des entreprises privées.



LE MONDE TEL QU'IL EST

Voir le monde tel qu'il est. C'est à un certain réalisme que nous invite Jacques-Simon Eggly, en mettant en perspective des éléments tragiques de l'actualité internationale de 2016, marquée par le terrorisme et les migrations.



Par Jacques-Simon Eggly

Quelle fin d'année ! Les images d'Alep dévastée. Un marché de Noël à Berlin victime d'un terroriste. Comment prêcher l'amour, la paix, au milieu des folies meurtrières ? Il y a une semaine, « l'Appel Spirituel » conviait à sa rencontre annuelle une invitée principale : une femme écrivain musulmane, Karina Berger. Elle a mal à son Islam. Elle a expliqué, exprimé plutôt de manière émouvante ce qu'était le sien, sa lecture du Coran ; si loin des dévoiements, si proche du meilleur de toutes les confessions. Oui, ces messages, ces appels à autre chose, il faut les écouter, s'en imprégner.

Des bonnes intentions aux erreurs fatales

Et pourtant, dans la perception d'un monde compliqué, d'une maîtrise relative des événements, il y a aussi une responsabilité de lucidité et de réalisme. Dans les guerres, notamment civiles, les camps du bien et du mal s'opposent rarement sans nuances. Ceux qui se parent de vertus ont souvent des arrière-pensées, des intérêts qui n'ont rien de pur. Et à ceux qui croient partir en croisade, il faut rappeler l'adage ironique : l'enfer peut être pavé de bonnes intentions. Quelques exemples : l'Occident a fait tomber Kadhafi en Libye sans assurer le suivi. Il s'en suit, notamment, un chaos politique et le passage périlleux d'un flux inquiétant de migrants africains vers l'Italie.

Les Etats Unis ont éliminé Saddam Hussein. Que de désordres et de guerres depuis en Irak. Et l'avènement de Daech. On a les yeux braqués sur Alep la tragique. Mais les opposants dits modérés et divisés ont très vite été noyautés par les extrémistes, lesquels ont pris en otage les civils dans leur résistance à Alep. Ces gens-là n'ont rien à voir avec la liberté. On critique beaucoup la Russie de Poutine. Certes, le personnage n'est pas un enfant de cœur et n'a pas été nourri au biberon de l'esprit démocratique. La Russie n'a pas de tradition à cet égard. Mais que d'erreurs l'Occident n'a-t-il pas commises. Analyses simplificatrices sur l'Ukraine, condamnations précipitées, sanctions discutables, provocations politico-militaires donnant aux Russes la possibilité d'attiser un sentiment d'injustice, d'encerclement, suscitant la nationalisme.

Un Occident en mal de sang froid

Parfois, on se met presque à regretter des politiciens au sang froid, des Nixon ou des Kissinger. Ils manquaient de sensibilité pour les droits de l'homme, qu'il ne faut jamais oublier ; mais ils ne commettaient pas d'erreurs d'analyse majeures. En cela, ils donnaient de meilleures chances à la paix.

« Dans les guerres, notamment civiles, les camps du bien et du mal s'opposent rarement sans nuances. »

Un mot en cette période de Noël sur les réfugiés, les requérants d'asile chez nous : oui, on est choqués lorsqu'une décision fédérale de renvoi frappe des personnes semblant déjà bien intégrées et appréciées de leur entourage. Toutefois, comme l'a relevé franchement Pierre Maudet, il serait hypocrite de ne pas voir le problème d'ensemble, la nécessité d'un cadre légal, d'une loi définissant les critères d'admission valables pour tous. L'ignorer serait tendre la perche aux nationalistes outranciers.

On le constate : rien n'est simple dans cet écheveau international et national. Formulons un vœu pour l'année prochaine : que se découvrent plus et mieux les intersections favorables aux élans du cœur et aux actions réalistes. L'humanité se perdra si elle oublie trop la compassion, la fraternité et l'amour. Mais elle explosera si des esprits lucides aux commandes ne prennent pas en compte les complications et les contradictions du monde afin de trouver des équilibres réalistes.



Assemblée du 8 décembre, Compesières



Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00